

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 Février 2023 Extrait des délibérations n°22

Date de convocation : le 22 février 2023. Date d'affichage : le 22 février 2023.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 28 février 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.
➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice : 55 Présents : 47 Pouvoir (s) : 4
Toutes les communes étaient représentées sauf : BACQUEPUS - DAUBEUF-LA-CAMPAGNE - ECAUVILLE - SAINT-MESLIN DU BOSQ.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUS	HUREL William - Absent	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE LA CAMPAGNE	HERMEROULT Patrick - Excusé	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian - Excusé	CHECA Marie-France
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence - Excusée POUVOIR : Martine SAINT LAURENT - HOUETTEVILLE	SERGEANT Agnès - Excusée
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE LA VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF LA CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance - Excusée POUVOIR : Benoît HENNART - QUITTEBEUF	BUISSON Sébastien - Absent
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise - Excusée	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier - Excusé	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Absent
GRAVERON SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre - Absent
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE DU THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Absent
LE BOSQ DU THEIL	VALLEE Laurent RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle - BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle - DAVOUST Francis - LE MERRER Anita - LEROY Hélène - ONFRAY Didier. DETAILLE Edouard - Excusé : POUVOIR Francis BRONNAZ LOPEZ Brigitte - Excusée	
LE TILLEUL LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Absent
LE TREMBLAY OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie - Excusée
ST AUBIN D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	ORONA Thierry - Excusé
ST MESLIN DU BOSQ	BONNEAU Christian - Excusé	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE LA COMMANDERIE	BUYZE Jacky - Excusé : POUVOIR Jacky LARGESSE LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE DU BOSQ	HENON Jérôme	MORISSET Maryse
TOURNEDOS BOIS HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle - Excusée
TOURVILLE LA CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	RAIMBOURG Guy	ROBACHE Arlette
VILLEZ SUR LE NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann - Excusé

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 Février 2023
Extrait des délibérations n°22**

COMPETENCE SOLIDARITES

Objet : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) – Avenant : Complément de traitement indiciaire (CTI)

La présente délibération annule et remplace la délibération enregistrée en Préfecture le 01 décembre 2022, suite à une erreur de montant (oubli des charges patronales) dans le projet d'avenant transmis en annexe par le département.

Depuis 2018, le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) s'est engagé dans une nouvelle démarche de contractualisation avec le Département de l'Eure via le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Pour rappel, le CPOM précise les modalités d'organisation du service et de financement par le Département. Conclu pour une durée initiale de 3 ans, il a été prolongé à deux reprises. Une nouvelle génération de CPOM est attendue pour 2023.

Signés le 13 juillet 2020, les accords du Ségur de la santé prévoient une revalorisation des carrières et des rémunérations des professionnels paramédicaux afin de mieux reconnaître leurs compétences et renforcer l'attractivité de leurs métiers. Cette revalorisation salariale se traduit par la création d'un complément de traitement indiciaire (CTI). L'article 44 de la loi n°2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificatives pour 2022, prévoit que le CTI et l'indemnité équivalente sont versés, à compter du 1^{er} avril 2022, aux fonctionnaires ou agents contractuels exerçant des missions d'aide à domicile auprès des personnes âgées ou handicapées au sein des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Le Département de l'Eure, dans le cadre de sa contractualisation avec le SAAD au travers du CPOM, prévoit de participer au financement à hauteur de 100% du surcoût lié à la mise en place du complément de traitement indiciaire, selon les modalités décrites dans le projet d'avenant (cf. annexe) pour les heures réalisées dans le cadre de l'APA et de la PCH.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de signer ledit avenant portant sur la participation du Département au financement du CTI. (cf. pièce annexe).

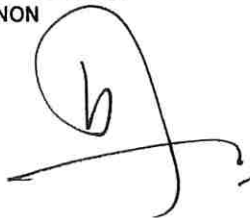
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L313-11 et L314-1,
Vu la loi n°2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificatives pour l'année 2022, et notamment l'article 44,
Vu la délibération n°14 du conseil communautaire du 18 octobre 2022 portant sur la signature d'un avenant au CPOM,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 février 2023,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Christine LOUIS, Vice-présidente de la Commission Solidarités, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation,
- d'annuler et remplacer la délibération n°11 du 28 Novembre 2022 portant sur la signature d'un avenant au CPOM,
- d'approuver la participation du Département de l'Eure pour le financement du CTI dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2018-2020 avec le Département selon les modalités décrites dans l'avenant (cf. annexe),
- de signer l'avenant (cf. annexe) au présent Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2018-2020,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant (cf. pièce annexe) au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2018-2020 avec le Département de l'Eure, tel que présenté ci-dessus, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON**



Adopté à l'unanimité

**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**

